COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE GRAND COGNAC

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - PLAN 3 / 3

Prescrit le 16 décembre 2015

Arrêté le 27 avril 2023

Approuvé le 25 avril 2024

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président Jérôme SOYER-DIGEAU

atelierurbanova urbanisme et architecture

Légende

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Voie ferrée
- Cadre large

Servitudes

- PPRI (toutes zones)
- AC (toutes zones)

Eléments de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme)

- Immeuble remarquable protégé
- Elément de petit patrimoine bâti protégé
- Elément de petit patrimoine bâti protégé
- Espace public remarquable protégé
- Elément de petit patrimoine non bâti protégé
- Site bâti remarquable protégé

Eléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)

- Arbre remarquable protégé
- Alignement d'arbres protégé
- Haie protégée
- Boisement remarquable protégé
- Espace Boisé Classé
- Ripisylve protégée
- Ripisylve protégée
- Zone humide protégée

Secteurs couverts par une OAP

- OAP sectorielle "Zones à mutation d'équipement"
- OAP sectorielle "Zones à mutation économique"
- OAP sectorielle "Zones à mutation située"
- OAP sectorielle "Extension Urbaine" avec schéma de principe
- OAP sectorielle "Extension Urbaine"
- OAP sectorielle "Intensification Urbaine" avec schéma de principe
- OAP sectorielle "Intensification Urbaine"
- OAP thématique "Commerce" - Corpus de Centralité
- OAP thématique "Commerce" - Espace de Périphérie

Et sur l'ensemble du territoire : OAP thématique "Commerce" - OAP thématique "TVCAET" - OAP thématique "Trame Verte et Bleue"

Autres prescriptions

- Changement de destination au titre de l'art. L 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial au titre de l'art. L 151-16 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'art. L 151-41 du Code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'art. L 151-34 du Code de l'urbanisme

Zonage

- U : Zone urbaine mixte
- Ue : Secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif
- Uh : Zone urbaine à vocation économique
- UAc1 : Secteur dédié à l'artisanat mixte
- Uhv : Secteur dédié aux activités industrielles viticoles
- U_TSB : Zone urbaine dédiée aux activités de la Base Aérienne
- AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AUe : Secteur à urbaniser dédié aux équipements d'intérêt collectif
- AUh : Zone à urbaniser à vocation économique
- AUhm : Secteur à urbaniser à vocation mixte
- AUhv : Secteur à urbaniser dédié aux activités industrielles viticoles
- N : Zone naturelle et forestière
- Nd : Secteur dédié au développement du maraîchage
- Np : Secteur naturel protégé (environnement, paysage, risques)
- Nj : Secteur à vocation de jardins familiaux ou parcs urbains
- A : Zone Agricole

STECAL

- NL : Zone naturelle dédiée aux installations liées au Golf
- NGA : Secteur dédié aux constructions liées au Golf
- NGDV : Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage
- NL1 : Secteur dédié aux loisirs et accueil du public
- NL2 : Secteur dédié aux loisirs et équipements sportifs
- NPV : Zone naturelle dédiée aux parcs photovoltaïques
- NT : Zone naturelle dédiée à des activités touristiques
- NTh : Secteur dédié exclusivement à l'hébergement touristique
- NX : Zone naturelle dédiée aux activités économiques
- NXd : Secteur dédié aux plateformes de gestion des déchets

N

Echelle 1:9000

0 250 500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

N°ORAN_ER	N°	OBJET	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
16-ER-CNEUF-01-CHATEAUNEUF	01	Création d'une route (Nord - Sud)	Commune	6000
16-ER-CNEUF-02-CHATEAUNEUF	02	Aménagement et sécurisation de la voirie et des abords	Commune	1100
16-ER-CNEUF-03-CHATEAUNEUF	03	Aménagement et sécurisation de la voirie et des abords	Commune	1100
16-ER-CNEUF-04-CHATEAUNEUF	04	Aménagement et sécurisation de la voirie et des abords	Commune	1100
16-ER-CNEUF-05-CHATEAUNEUF	05	Aménagement rond-point et élargissement de la RD	Commune	2000
16-ER-CNEUF-06-CHATEAUNEUF	06	Aménagement rond-point et élargissement de la RD	Commune	1000
16-ER-CNEUF-07-CHATEAUNEUF	07	Aménagement Halte	Commune	2000
16-ER-CNEUF-08-CHATEAUNEUF	08	Mise en sens unique avenue de Richemont	Commune	100